

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{llo}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, HAVAS-LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif a terminé vendredi soir les débats sur l'adresse. L'amendement développé par M. Jules Favre, tendant à l'évacuation immédiate de Rome par l'armée française a été rejeté à l'unanimité moins 5 voix. Un second vote a repoussé, à une majorité de 161 voix contre 90, la proposition des catholiques tendant à appuyer la politique du Saint-Siège. Enfin l'ensemble de l'adresse, tel qu'il avait été présenté par la commission et approuvé par le gouvernement, a été adopté par 213 membres contre 13.

L'adresse votée par le Corps-Législatif en réponse au discours de la Couronne a été présentée samedi à l'Empereur, aux Tuileries, avec le cérémonial qui avait eu lieu pour la présentation de l'adresse du Sénat.

La députation du Corps-Législatif ayant à sa tête S. Exc. M. le comte de Morny est arrivée à deux heures moins un quart aux Tuileries.

A deux heures Sa Majesté est entrée dans la salle du Trône. S. A. I. le prince Napoléon s'est placé à sa droite.

LL. Exc. les membres du conseil privé, les ministres, les maréchaux, les amiraux, S. Em. le cardinal archevêque de Paris, les grands-officiers de la couronne, entouraient Sa Majesté.

S. Exc. M. le comte de Morny a présenté à l'Empereur l'Adresse du Corps-Législatif.

Sa Majesté a répondu en ces termes.

« Messieurs les députés,

« Je remercie la chambre des sentiments qu'elle m'exprime et de la confiance qu'elle met en moi. Si cette confiance m'honore et me flatte, je m'en crois digne par ma constante sollicitude à n'envisager les questions que sous le point de vue du véritable intérêt de la France.

« Etre de son époque, conserver du passé tout ce qu'il avait de bon, préparer l'avenir en dégageant la marche de la civilisation des préjugés qui l'entravent ou des utopies qui la compromettent, voilà comment nous léguerons à nos enfants des jours calmes et prospères.

« Malgré la vivacité de la discussion, je ne re-

« grette nullement de voir les grands corps de l'Etat aborder les questions si difficiles de la politique extérieure. Le pays en profite sous bien des rapports. Ces débats l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter.

« Je serai toujours heureux, croyez-le bien, de me trouver d'accord avec vous. Issus du même suffrage, guidés par les mêmes sentiments, aidons-nous mutuellement à concourir à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Ces paroles ont été suivies des cris unanimes de *Vive l'Empereur !*

Le roi d'Italie a répondu à peu près en ces termes à la députation de la chambre des députés chargée de lui présenter l'adresse en réponse au discours du trône :

« Veuillez remercier la chambre des sentiments qu'elle m'exprime. J'ai appris à connaître les Italiens dans les temps difficiles que nous avons traversés. Je sais que je n'ai pas besoin de vous recommander la concorde : mais, dans ce moment, la prudence nous est aussi nécessaire. Du reste, quoi qu'il puisse arriver, les Italiens savent qu'ils peuvent compter sur moi. »

Une dépêche de Turin, du 23 mars, annonce que le ministère sardes est reconstitué de la manière suivante :

M. de Cavour à la présidence du conseil, aux affaires étrangères et à la marine, Minghetti à l'intérieur, le général Fanti à la guerre, Cassinis à la justice, Perrozzini aux travaux publics, Bastogi aux finances, Natoli au commerce, de Sanctis à l'instruction publique, Minta, ministre sans portefeuille. Les trois derniers ministres appartiennent aux Deux-Siciles.

M. le comte de Cavour a déclaré à la chambre des députés, en annonçant la formation du nouveau cabinet, que le programme ministériel n'avait subi aucun changement.

Nous n'avons encore aucun détail sur les interpellations du général La Marmora relativement à l'organisation de l'armée. On sait seulement, par une dépêche, qu'elles ont vivement impressionné la chambre, et qu'après des débats très-animés,

auxquels ont pris part MM. Fanti, Cavour et Sirtori, on a passé à l'ordre du jour. (*Le Pays.*)

Le sénat piémontais s'est occupé, dans sa séance du 23 mars, du projet de loi relatif à l'intitulé des actes publics. Ce projet de loi a été voté par 74 voix contre 1. Dans la même séance, le sénateur Sforza a formellement demandé au gouvernement qu'il fasse des démarches pour engager la France à retirer ses troupes de Rome. — Havas.

Nous sommes assurés, dit la *Monarchia nazionale*, que le général Cialdini a été appelé à Turin par dépêche télégraphique. On a aussi commencé à embarquer les troupes de la Sicile pour le Piémont.

Deux régiments provenant de l'île débarqueront demain à Gênes. L'arrivée des autres troupes aura lieu immédiatement après.

On dit que ces mesures ont été prises par le gouvernement en vue des mouvements que les troupes autrichiennes exécutent vers nos frontières et le long de la ligne du Pô.

L'Italie dément la nouvelle de l'arrivée à Turin du général Cialdini. Elle assure que ce général est encore à Messine à la tête de son armée.

D'après le *Movimento*, on aurait l'intention de soumettre Palerme à une administration militaire dans le genre de celle que la France exerce en Algérie.

L'Italie, journal de Turin, publie la dépêche suivante du général Mezzacapo, reçue par le ministre de la guerre :

Ascoli, 21 mars. — Nos troupes sont entrées hier à onze heures du matin dans la place de Civitella.

La garnison s'est rendue à discrétion.

Elle a été conduite prisonnière à Ascoli.

On a arrêté tous les malfaiteurs.

Les dégâts produits par notre artillerie sont immenses ; le fort est un amas de ruines. (*Le Pays.*)

Trois télégrammes, deux de Berlin (22 et 23 mars), l'autre de Breslau, nous apportent des nouvelles de Pologne. Celui du 22 mars, de Berlin, annonce que M. Mukhanow n'a été, sur sa demande, déchargé que du département de l'instruction publique, mais qu'il a conservé le portefeuille des cultes.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

QUATRIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE III.

A l'engenho San-Pedro, ce jour-là, il y avait fête. L'aristocratie du Reconcavo avait été convoquée. On allait signer le contrat de mariage de haut et puissant seigneur Rodolfo comte de Moëlho (c'est-à-dire de Georges Barzien) avec dona Maria-Joséphina-Isabel Estrelhos e Tamarão, fille du riche seigneur d'engenho dom Fabiano Estrelhos et sœur aînée des jeunes Baldo et Carlos, vaillants créoles brésiliens de l'âge de Braz de San-Pedro.

Les Pereira, les Villaforte, les Manolhaens et autres non moins illustres étaient rassemblés dans la grande salle.

Le tabellion juré se disposait à lire l'acte notarié dont il avait fait un chef-d'œuvre du genre.

Tout-à-coup des cris retentissent au-delà des champs de canne et des prairies ; ils partent du milieu des bois du Reconcavo ; ils se rapprochent. Les nègres pasteurs,

les nègres de cannes, les esclaves chargés des chariots, ceux du moulin à sucre, enfin ceux de l'habitation même les répètent de proche en proche.

On se tait, on écoute.

— Le marquis Braz de San-Pedro !...

— Dona Olyntha do Moëlho !...

Georges Barzien pâlit, il tremble, un voile obscurcit sa vue, son sang se glace, il va s'évanouir.

— Ma fille ! murmure-t-il, mon Olyntha chérie me serait rendue !...

Oh ! la touchante émotion paternelle !

Les Estrelhos se regardaient entre eux. Ils ne voyaient déjà plus en la personne du vieux comte de Moëlho que l'humble secrétaire des marquis de San-Pedro oncle et neveu.

Sur un signe du père d'Isabel, le tabellion referma le contrat.

Le marquis Braz de San-Pedro, sa cravache d'une main, de l'autre conduisant sa sœur, pâle comme une fille de la mort, s'avance d'un pas impérieux. Ses sourcils sont froncés, ses regards lancent des éclairs ; il salue cependant avec une fière courtoisie.

Georges, par un suprême effort, a tendu les bras à sa prétendue fille ; Olyntha semble se ranimer ; elle rougit de honte, elle recule d'horreur, et s'adressant à son frère :

— Braz, dit-elle, par la mémoire de notre mère à tous deux, vous m'avez promis de me protéger contre cet homme qui se dit mon père !...

Georges Barzien devient livide, il chancelle, une sueur froide baigne ses tempes ; cependant il essaie de continuer son rôle, il pousse un cri de douleur.

Enfant ! répond Braz à sa sœur, mes promesses sont sacrées ! D'ailleurs, tu es la fille de ma mère, cela suffit !... Je suis le maître et le seul seigneur ici !... Tu y seras protégée contre tous, contre ton père lui-même... je le jure de nouveau !

Les étrangers, surpris de ce langage, forment un cercle silencieux.

Georges Barzien retrouve enfin la parole. S'il ne paie d'audace, il se sent perdu :

— Comment ! s'écrie-t-il avec l'accent du désespoir, ma fille, ma pauvre fille me renie !... Est-ce donc ainsi qu'elle devait m'être rendue !... Olyntha, mon enfant...

Il veut s'avancer ; Braz l'arrête :

— Ma sœur Olyntha, dit-il à haute voix, croit fermement que son véritable père est l'autre dom Rodolfo, ce hardi pauliste dont tout le monde ici connaît l'audacieux coup de main. Moi qui la ramène, j'ai vainement essayé pendant notre voyage en mer de la détromper à cet égard. Il vous sera permis, Moëlho, de lui donner vos preuves ;

La dépêche ajoute qu'il n'est plus question de la démission de ce ministre.

Le deuxième télégramme, celui de Breslau, du 23, dit que la délégation des bourgeois de Varsovie aurait délibéré sur l'ordonnance de M. Mukhanow (on sait que cette ordonnance prescrivait aux paysans d'arrêter les agitateurs, quand bien même ils seraient leurs seigneurs). Le général Kotzebue et d'autres notabilités de la ville avaient fait des démarches auprès du général Gortschakoff pour faire rapporter cette ordonnance. On assure, ajouta la dépêche, que si le décret était retiré, M. Mukhanow se démettrait de ses fonctions.

Enfin, le troisième, daté de Berlin, et qui paraît être le plus certain, porte que l'empereur a approuvé la demande de la délégation polonaise; que la démission de M. Mukhanow a été acceptée, et que cette nouvelle a été accueillie par la population varsovienne avec des manifestations de joie.

Pour épuiser ce sujet, ajoutons que le gouvernement russe, qui voulait considérer l'adresse des bourgeois de Pologne comme l'expression de quelques individus, a fini par y voir l'expression des vœux universels.

De toutes les villes polonaises arrivent les signataires en masse, pour adhérer à l'adresse présentée à l'empereur Alexandre. (Le Pays.)

Un télégramme de Constantinople, du 20 mars, nous apprend que la Porte a accepté la prolongation de l'occupation française en Syrie jusqu'au 5 juin.

La commission internationale demande la prompt exécution des condamnés de Beyrouth.

Vély pacha, le nouvel ambassadeur de Turquie, partira le 27 pour Marseille.

On mande de Beyrouth que l'émigration des chrétiens de Damas continue.

Le mécontentement est général, dit une autre dépêche de Constantinople, par suite des difficultés financières, l'armée et les fonctionnaires civils n'ayant pas touché un mois de solde pour commencer le Ramazan.

On répand le bruit que l'Angleterre aurait proposé de l'argent à la Porte. — Havas.

D'après des lettres de Constantinople, la Prusse et l'Autriche auraient remis, comme l'ont fait la Russie et la France, des notes réclamant des réformes urgentes.

La Porte appelle sous les armes 50,000 rédifs. C'est l'insurrection de l'Herzégowine qui a suggéré cette mesure. (Le Pays.)

D'après la Gazette autrichienne, l'ambassadeur russe à Vienne a reçu l'ordre de déclarer officiellement que le gouvernement russe a rendu personnellement responsable le prince de Montenegro de toute participation aux troubles dans l'Herzégowine.

Une note très-énergique a été expédiée à cet effet de Saint-Petersbourg au prince de Montenegro. — Havas.

FAITS DIVERS.

Samedi, à 4 heures de l'après-midi, une grande émotion se manifestait sur le boulevard Montmartre à Paris. Un voiturier avait dans une cage sur sa voiture une douzaine d'écureuils. Or, on ne sait comment, la cage s'est ouverte et les reclus n'avaient rien eu de plus pressé que de jouir de la liberté. Les

mais jusque-là, moi son frère et son tuteur naturel, je la prends sous ma protection. Olyntha, sois sans craintes car cette maison est la tienne!... Tout ce qui appartenait à ta mère est à toi, à toi seule!... Et le reste, le reste est à moi... c'est-à-dire encore à toi, ma noble et malheureuse sœur!...

Olyntha demeure froide, sa rougeur d'un instant a disparu; elle est blanche comme l'albâtre, sa paleur égale sa beauté triste et sévère.

Braz cependant s'est tourné vers les étrangers assemblés dans sa demeure, et d'un ton plein de grâce :

— Mon arrivée troublerait-elle une honorable réunion? Chers hôtes, mes excellents voisins, je me réjouis au contraire de vous retrouver tous ici quand j'y rentre après une si longue absence... La pauvre demeure de Braz de San-Pedro est entièrement à la disposition de vos seigneuries. — Esclaves! du porto! du madère! servez des rafraichissements à ces messieurs et à ces dames!...

L'assemblée paraît interdite. De nombreux chuchotements succèdent au silence.

Le père d'Isabel, dom Fabianos Estrelhos, félicite, le premier, Braz de son retour inespéré; les jeunes Baldo et Carlos lui pressent la main; Isabel s'approche d'Olyntha, non sans jeter un regard sur Braz :

— Qu'il est beau, qu'il est fier, pense-t-elle avec un

sentiment d'admiration; quel langage! quels regards!... Il est jeune, il est véritablement le maître... tandis qu'on allait me donner à un vieillard ridicule et poltron.

Georges Barzien, le vieillard que dédaigne ainsi la jeune Isabel, eût voulu se savoir aux antipodes, mais il était forcé de recevoir à son tour les félicitations ironiques des Pereira, Manolhaens et Villaforte sur l'heureux retour de ses deux enfants.

Le tabellion s'était prudemment esquivé avec le contrat, non sans se demander qui lui paierait ses honoraires.

Après avoir pris les rafraichissements apportés par les ordres de Braz, après mille civilités et des félicitations exagérées, les seigneurs et les dames des engenhos voisins se retirèrent, non sans trouver que le jeune marquis avait été bien laconique et sa sœur Olyntha bien silencieuse.

Les Pereira, Villaforte et Manolhaens, que la préférence du comte de Moelho (Georges Barzien) pour Isabel Estrelhos avait plus ou moins blessés, se divertissaient de sa déconfiture; ils eussent bien voulu, toutefois, en savoir davantage.

Les Estrelhos, horriblement vexés, tous tant qu'ils étaient, à l'exception pourtant de la jeune Isabel, se félicitaient de n'avoir point signé le contrat; mais ils allaient devenir la risée du Reconcavo, ils avaient failli marier

uns grimpaient dans les arbres, les autres allaient se cacher au fond des cafés, tandis que d'autres grimpaient de balcon en balcon jusque sur les toits des maisons. Il n'en fallait pas tant pour amasser les promeneurs; aussi la circulation a-t-elle été un moment interrompue sur le grand boulevard.

— Un aveugle écrivait au docteur B..., le célèbre oculiste :
« Monsieur, soulagez ma misère, je suis bien malheureux : j'ai un œil myope et l'autre presbytère. »

— Presbytère! répondit le docteur, sacristie! ce sera une belle cure!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

A l'issue de la discussion de l'adresse, le Corps-Législatif vient de constituer la commission du budget, ce qui est toujours la grosse affaire de la session. Nos concitoyens apprendront avec plaisir que M. Louvet figure parmi les membres de cette commission, et y remplira les fonctions de vice-président. M. Ségris est désigné pour être secrétaire de cette commission.

Par décisions impériales du 16 mars :

M. le général de brigade Bruno, commandant l'Ecole impériale de cavalerie, a été nommé au commandement de la subdivision de Seine-et-Marne, en remplacement de M. le général marquis de Forton, promu général de division;

M. le général de brigade Crespin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de l'Ecole impériale de cavalerie, en remplacement de M. le général Bruno.

Le 24 mars, M. le receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saumur a reçu, par une lettre anonyme, la somme de 200 fr. pour restitution faite à l'Etat.

M. le curé de Saint-Nicolas a reçu, également par une lettre anonyme, un billet de banque de 500 fr. pour restitution au trésor, pour déclaration insuffisante. Laquelle somme a été versée par lui à la caisse du receveur particulier des finances le 25 mars 1861.

Par suite d'une récente décision ministérielle, il y aura à l'avenir, au chef-lieu de chaque département, un concours annuel pour les chevaux reproducteurs.

Le jury chargé de décerner les primes se composera d'un membre supérieur de l'administration des haras, délégué, d'un officier attaché à la remonte des chevaux de cavalerie, et de trois membres choisis par le ministre sur une liste de neuf présentée par le préfet. Le jury pourra s'adjoindre un médecin vétérinaire ayant voix consultative.

Le 19 du courant, une bourrasque d'une violence extrême s'est abattue sur la ville de Longué et a été la cause d'un déplorable accident. La cheminée d'une usine à féculle, haute de 25 mètres, a été renversée, et en tombant sur le toit où elle a fait sa trouée elle a tué l'un des hommes employés dans cet établissement. Ce malheureux, nommé Montouchet, était un honnête ouvrier qui laisse sa femme enceinte avec deux enfants en bas âge.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un de nos abonnés nous a écrit pour s'informer des causes d'inégalité des droits exigés par les secrétaires de mairie pour les extraits d'actes administratifs. Dans quelques communes, on prélève 50 centimes; dans d'autres 25 centimes. Quelquefois même l'extrait est délivré gratuitement. Notre abonné suppose que les secrétaires de mairie ne sont pas eux-mêmes bien certains des règles et qu'il serait utile d'exposer celle-ci. C'est ce que nous faisons en reproduisant la note suivante qu'on a bien voulu nous communiquer :

« Les registres des actes de l'état-civil sont publics. De là, pour chaque citoyen, le droit de s'en faire délivrer des extraits, soit que ces extraits le concernent directement, soit qu'ils s'appliquent à des tiers dont on a intérêt à connaître la position avant de se mettre avec eux en relation d'affaire. Il n'est rien dû pour la confection des actes et leur inscription sur les registres; mais il en est autrement quant aux extraits. Des droits sont fixés de manière à ne laisser aucun arbitraire dans la perception. Il est donc étonnant de voir assez fréquemment ces droits varier de commune à commune. De même que chacun sait que les extraits délivrés par les employés de mairie se califient de secrétaires sont nuls et non avenue s'ils ne sont revêtus de la signature du maire, de même aussi on ne doit pas ignorer qu'il leur est défendu d'exiger d'autres taxes et droits que ceux déterminés par la loi, à peine de concussion, ce qui les rendrait passibles d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

« Le décret du 12 juillet 1807, modifié en ce qui concerne le timbre par une loi du 28 avril 1816, a divisé les extraits des actes de l'état-civil en trois catégories, et a fixé les droits à percevoir par chaque extrait ainsi qu'il suit :

« Villes au-dessous de 50,000 âmes : actes de naissance, de décès et de publication de mariage, 30 centimes, plus 1 fr. 25 c. de timbre; — actes de mariage et d'adoption, 60 centimes, plus ou franc, 25 c. de timbre.

« Villes de 50,000 âmes et au-dessus : actes de naissance, de décès et de publication de mariage, 60 centimes, plus 1 fr. 25 c. de timbre; — actes de mariage et d'adoption 1 fr., plus 1 fr. 25 c. de timbre.

Paris : actes de naissance, de décès et de publication de mariage, 75 centimes, plus 1 fr. 25 c. de timbre; — Actes de mariage et d'adoption, 1 fr. 50 c., plus 1 fr. 25 c. de timbre.

« La loi sur l'enregistrement a dispensé de cette formalité les extraits des actes de l'état-civil, ainsi que la légalisation de la signature du maire. Il n'y a donc pas d'autres droits à percevoir que ceux qui viennent d'être déterminés. Nous devons ajouter cependant que la loi du 21 ventôse an VII, art. 14, attribue 0 fr. 25 c. aux greffiers pour chaque légalisation donnée par le président du tribunal de première instance. Quelques auteurs pensent que cette législation n'est pas nécessaire, lorsque l'extrait est produit devant le tribunal même ou siège le président qui doit la donner. C'est là une question de domaine juridique. Il suffit d'avoir rappelé le texte de la loi pour faire disparaître les abus où ils peuvent exister. » S....

Dernièrement, la ville de Chalonnes a été réveillée en sursaut par les cris de : *Au secours! au feu! au voleur! à l'assassin!* qui partaient de la maison

l'aînée de la famille à un homme de rien, à un veuf, vieux et désormais sans un pouce de terre au soleil!... Ils désiraient ardemment pénétrer les mystères de l'engenho.

Et qui n'eût voulu savoir ce qui se passerait entre Georges, Braz et Olyntha?

En vérité, il se passa peu de choses.

Olyntha se renferma dans l'appartement mis à sa disposition; elle s'y faisait servir, ne paraissait point à table, sortait à peine pour respirer un instant la fraîche brise du soir, et avait pris le grand deuil.

Georges adressa quelques questions à Braz et n'obtint aucun éclaircissement. Aucun des marins qui avaient fait la campagne de l'Inde, le voyage de Bordeaux et celui de Toulon ne parut à l'engenho; le brig repartit même de Bahia sans que rien eût transpiré dans le pays. — Georges présentait un danger; il était en proie à de mortelles inquiétudes.

Olyntha paraissait au désespoir.

Braz était irritable et menaçant.

Tous les serviteurs libres ou esclaves s'aperçurent de la froideur qui existait entre les maitres; de nombreuses dénonciations furent faites à Braz; on lui révéla une foule d'abus de pouvoir et d'actes iniques de Georges; Braz ne daigna même point s'en occuper; une seule question l'agitait :

d'un propriétaire. Aussitôt les voisins accourent, la brigade de gendarmerie arrive au grand complet; on ne veut pas s'exposer à laisser fuir les voleurs en ouvrant les portes du rez-de-chaussée et on applique des échelles pour entrer par les fenêtres du premier. Telle une ville prise d'assaut, etc.... On visite avec le plus grand soin la maison tout entière, de la cave au grenier; on interroge l'infortuné propriétaire, qui, d'une voix encore émue, raconte qu'étant couché, il entend, vers dix heures et demie, ouvrir un des placards de sa salle à manger. Aussitôt il réveille sa femme, qui sonne la domestique; mais celle-ci, qui, comme ses maîtres, avait entendu du bruit, ne répond pas. Au même instant, la porte d'un corridor donnant sur une cour est secouée violemment: nouveau coup de sonnette, même silence de la part de la domestique. Enfin, pour accroître l'horreur de la situation, la porte d'une mansarde se ferme d'elle-même; c'est alors que, n'y tenant plus, ils ont crié au secours.

Le maréchal-des-logis, qui n'a constaté qu'un peu de gravois tombé d'un des murs de la cour, insinue que ce pourrait bien être le vent qui serait la cause de tout ce vacarme, et chacun de se ranger à son avis, à l'exception du propriétaire et de sa femme, qui veulent absolument avoir été victimes d'une attaque nocturne. Mais, comme en définitive rien ne justifie une criminelle tentative, chacun s'en retourne, nous n'oserions pas affirmer sans rire; et voilà comme un coup de vent est devenu, grossi par la peur, une invasion de voleurs dans la passible maison d'un bon bourgeois. (Maine-et-Loire.)

EXPOSITION NATIONALE DE NANTES.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets du département, relative à l'Exposition nationale que la ville de Nantes prépare pour le mois de juillet prochain.

Angers, le 19 mars 1861.

Messieurs,

Le n° 5 du Recueil administratif de la présente année contient, à la page 19, la nomination du comité chargé de l'examen des objets qui seront envoyés à l'exposition nationale que la ville de Nantes prépare pour le mois de juillet prochain.

Il importe que cette solennité reçoive la plus grande publicité, afin que notre département y soit convenablement représenté. Je vous prie en conséquence, de vouloir bien faire insérer à deux ou trois reprises, un avis à ce sujet dans les journaux de votre arrondissement, et prévenir officiellement MM. les membres de la Chambre d'agriculture et MM. les présidents des Comices agricoles de votre arrondissement.

Vous savez que, d'après l'article 10 du règlement général, les animaux vivants, de même que les matières végétales et animales à l'état frais et les matières détonnantes ne sont pas admis à l'exposition; il conviendra que vous en informiez vos administrés.

Quant aux objets d'un volume considérable, dont le déplacement serait difficile, MM. les industriels, avant de les faire transporter à Angers, pourront écrire (franco) à M. le maire de cette ville, président du comité d'examen, en envoyant le plan de l'objet à exposer, et, s'il est possible, l'avis d'une personne compétente de la localité sur le mérite et le degré d'utilité de l'ouvrage.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet, BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nes troupes viennent de remporter un nouveau succès en Cochinchine: elles se sont emparées de Mitto, point très-important, d'où elles pourront diriger les opérations subséquentes. (Le Pays.)

Berlin, 25 mars. — On mande de la frontière polonaise, en date du 24, que, malgré son départ précipité de Varsovie, M. de Mukhanoff n'a pu se soustraire à une démonstration hostile de la population, qui a eu lieu à la gare du chemin de fer. Des démonstrations analogues se sont renouvelées aux stations suivantes. — Havas.

Le Dictionnaire de la Conversation est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages: chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes: le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr.; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 23 mars.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le monastère de Canoubin. — Le président et le vice-président de la confédération du Sud. — Le général Sidi-Kiar-Eddin. — Le nouveau pont du Rhin. — Causerie dramatique. — Les suites d'une valse (nouvelle). — Magasin des Colonnes d'Hercule. — Chronique musicale. — Naples en 1861. — *Los Caravajales*. — Le Mont-Blanc et ses glaciers. — Gazette du palais. — Atlas universel. — La chaire d'Altkirch et la chaire de Saint-Ouen.

Gravures: Conférence sur les affaires de Syrie. — Canoubin, couvent maronite. — Les cèdres du Liban. — Jefferson Davis, président de la Confédération du Sud. — Alexander Stephens, vice-président. — Le général Sidi-Kiar-Eddin. — Le marquis Topputti, général de la garde nationale de Naples. — Expériences d'essai du nouveau pont du Rhin. — Trirène romaine, construite d'après les instructions de l'Empereur. — Magasin des Colonnes

d'Hercule. — Mort de Ferdinand IV de Castille. — Visite du colonel d'Arcy à M. Faiderbe, gouverneur du Sénégal. — Mont-Blanc. — Les montées près de Servoz. — Séracs du Géant. — Nouvelle chaire à prêcher de l'église d'Altkirch. — Nouvelle chaire de Saint-Ouen. — Echecs. — Rébus.

MAISON BIÉTRY, Boulevard des Capucines, 41. CHALES CACHEMIRE, CHALES DE LAINE, ET CHALES UNIS POUR DEUIL.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales; il est filateur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie, de la désignation et d'une étiquette du prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (144)

Marché de Saumur du 23 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	24 55	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 40	Paille hors barrière	48 26
Seigle	16 40	Foin id.	56 83
Orge	13 20	Luzeine (les 750 k.)	54 —
Avoine (entrée)	12 —	Graine de trèfle	60 —
Fèves	16 80	— de luzerne	50 —
Pois blancs	52 —	— de colza	23 50
— rouges	30 40	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	250 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	62 —	(l'hectolitre)	— —
— de cheuvevis	48 —	— cassées (50 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à "
Id.	2 ^e id. 100 à "
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 93 à "
Id.	2 ^e id. 80 à "
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 80 à "
Id.	2 ^e id. 75 à "
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 80 à "
Id.	2 ^e id. 70 à "
La Vienne, 1860	63 à 70
ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à "
Id.	2 ^e id. 210 à "
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Varrains, 1860	80 à 90
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 159 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Id. 1860	1 ^{re} id. 90 à "
Id.	2 ^e id. 75 à "
Restigny 1860	80 à "
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à "
Id.	2 ^e id. 120 à "
Id. 1860	1 ^{re} id. 80 à "
Id.	2 ^e id. 70 à "

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 25 MARS.

4 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 20.
3 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 00.

BOURSE DU 25 MARS.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 20
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 90.

P. GODET, propriétaire-regérant.

— Quel était le véritable Rodolfo, comte de Moëlho, le véritable époux de la comtesse sa mère, le véritable père d'Olyntha?

Braz eût donné ses biens, son nom, sa vie pour acquiescer la certitude que Georges Barzien était le vrai Rodolfo, pour échapper à ses doutes et à ses remords; hélas! plus il réfléchissait, plus il craignait qu'Olyntha n'eût raison; il en frémissait d'horreur.

Il fit secrètement rechercher les quatre esclaves témoins de la scène de l'avenue; il ordonna de leur promettre grâce complète et même l'affranchissement; Caslito, Josinha, Moamma et Jennim avaient disparu depuis près de six ans, il ne put retrouver de leurs nouvelles. Braz avait interrogé les plus vieux esclaves de l'engenho sur le premier séjour de dom Rodolfo, sur son mariage et son retour. Mais les précautions de feu le marquis de San-Pedro, l'oncle de Braz, avaient été si habilement prises; mais Georges, pendant son interrègne, avait accumulé tant d'autres minutieuses précautions; mais les événements dataient de si loin; et les vieux nègres étaient si craintifs que les perplexités de Braz restèrent les mêmes.

Quant à Georges Barzien, il n'ignorait pas complètement ce qui occupait sans cesse le jeune Braz; il essaya de le flatter, de le caresser comme autrefois. Braz le rudoya:

— Prouvez-donc à ma sœur que vous êtes son père!... Et rendez-nous ainsi la paix!... Je vous donnerai alors assez de richesses pour que les Estrelhos, les Pereira et les Villaforte viennent une seconde fois se disputer l'honneur de vous admettre dans leurs familles... Vous n'avez rien aujourd'hui; demain, si Olyntha vous appelle son père, vous serez plus riche que moi-même!...

— Hélas! répondit Georges, ma fille Olyntha ne veut point m'écouter; sa raison est égarée, elle s'est laissée tromper par notre ennemi; et comment la détromperais-je puisque j'ignore de quels arguments on s'est servi pour la tromper. Elle est malade; je crains, en la forçant à m'entendre, d'aggraver son état de souffrance...

— Les arguments donnés à Olyntha, vous les connaissez tous; ils étaient dans la lettre de l'autre dom Rodolfo, qui prétend que vous êtes Français, que vous vous appelez Georges Barzien, que vous arriviez de Paris et non de Mozambique quand vous êtes entré pour la première fois dans cet engenho.

— Mais tout le monde dans le pays me reconnut à mon retour!... Votre oncle me reçut comme un frère, votre mère comme un époux. Je n'ai été absent que deux ans, et je ne sais ce que signifie ce nom de Barzien qu'on a inventé pour me nuire.

— Il ne s'agit pas de me convaincre, moi! répondit

Braz. Je suis bien sûr d'ailleurs que vous n'oseriez pas habiter cette maison un instant de plus, si vous n'en aviez mille fois le droit comme époux de la noble femme qui fut ma mère. Il s'agit de convaincre Olyntha.

Promesses et menaces faisaient également trembler Georges Barzien. Malgré son âge, il songeait à renoncer définitivement à la douce existence de planteur; il se proposait de se retirer à la ville, d'où, par le premier bon vent, il pourrait quitter définitivement le Brésil; mais il n'osa partir à la dérobée. — Il se doutait bien qu'épié par les gens de l'engenho, il serait poursuivi avant d'être hors des bois; sa tentative l'accuserait d'imposture, et le frère d'Olyntha était un terrible vengeur.

En conséquence, après avoir bourré son porte-manteau et fait seller un cheval, il vint d'un air fort dégagé dire à Braz qu'il partait pour aller passer quelques jours à la ville.

— Ah! fit le jeune seigneur; déjà!...

— Mais il y a bientôt un mois que je ne suis allé à Bahia, où j'ai plusieurs affaires...

— Tant pis, senhor, tant pis, interrompit Braz, car votre départ est absolument impossible.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e DUPRÉ, notaire à Baugé.

ON DEMANDE A ACHETER DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ, de deux ou trois mille francs de revenu, avec une maison d'habitation, à quelques kilomètres du chemin de fer, et sur une ligne desservie par un omnibus; on désire autant que possible un joli site et une position agréable.

S'adresser à M^e DUPRÉ, notaire à Baugé (Maine-et-Loire.) (150)

LUZERNES ET FOINS

de première qualité,

A VENDRE

S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (12 kilomètres de Saumur).

A VENDRE

200 grammes de graines de vers-à-soie, provenant d'une éducation faite avec un échantillon de graines apportées de Chine, en 1860, par M. de Montigny et ayant donné de très-beaux et très-durs cocons blancs. Prix 10 fr. les 30 grammes.

S'adresser à M. CHAMPNEUF, à Vernantes. (151)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régissant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (152)

Changement de Domicile.

SIMON-BALZEAU

A l'honneur de prévenir que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son magasin de chaussures, de la place de la Bilange, rue Saint-Jean, n^o 32. (343)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

1^o LE BEAU MOULIN A EAU D'ATHÉE

D'origine patrimoniale, situé commune de Longué, département de Maine-et-Loire, sur la rivière de Lathan, à un kilomètre de la ville de Longué et quinze kilomètres de Saumur.

Ce moulin, d'une construction toute moderne, a deux étages, avec une roue hydraulique, quatre meules à l'anglaise, rouages, engrenages, mécaniques, blutoirs, ventilateurs, etc., le tout dans le meilleur état.

2^o La maison du meunier, nouvellement construite, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, attenants au moulin.

3^o Les Saulais, contenant h. 38 a. 96 c.

4^o Une Pâturage, appelée la Pâturage-d'Athée, contenant . . . » 43 »

5^o Un pré, appelé le Pré-du-Moulin, contenant 2 24 »

6^o Une pièce d'eau, contenant » 10 »

7^o Un pré, appelé les Refroux, contenant . . 1 33 »

8^o Un Pré du même nom, contenant . . . » 27 »

9^o Un autre Pré du même nom, contenant . . » 86 »

Total 5 61 96

On vendrait, à la volonté des acquéreurs, le moulin avec ou sans les prés qui en dépendent.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur RAGUIN, meunier, et pour traiter à M. Edouard LESAGE, propriétaire, à Monts-sur-Guesnes, département de la Vienne; ainsi qu'à MM. SENIL, notaire à Longué; LOISELEUR, notaire à Neuillé; et MATRUBIN-LOISEAU, chez M^{me} veuve Lebrecq, à Blou (Maine-et-Loire).

Il y aura toute facilité pour les paiements. (138)

ON DEMANDE UN JARDINIER, marié, dont la femme connaisse le service d'une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Rue Basse-Saint-Pierre, 12, Saumur,

LÉONCE CAVELIER FILS

GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. Gouby, poëlier, place Saint-Pierre.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journallement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8^o, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8^o à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.